



Stewards
LOG N° 39
AB

Coupe de Pâques de Nogaro - Championnat de France des Circuits

Date: 3 au 6 avril 2026

Sujet/Subject : DECISION N°5
De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS
A/To : Nogaro

Les commissaires sportifs après avoir reçu un rapport du commissaire technique, convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor : M. Pierre COMBY, Team principal de CODE RACING DEVELOPPEMENT

N° & Pilote / No. & Driver : 138 team Schumacher GP – concurrent Yves Lemaitre

Date & Heure de l'incident / Date and Time : 05 Avril 2026 à 10h35

Séance / Session :

Faits / Fact : Réclamation du TEAM principal de CODE RACING DEVELOPPEMENT pour custodes gauche et droite du concurrent N° 138 non conformes

Infraction / Infringement : Non-conformité Technique

Décision / Decision : Suite rapport, ci-joint, en annexe 1) du commissaire technique et après investigation du collège, ce dernier ne donne pas suite à la réclamation déposée par Mr COMBY et lui rend son chèque.

Raison de la décision / Reason : le modèle de custode n'est plus disponible car plus distribué par le fabricant, (voir annexe 2)

Reçu par le concurrent (nom) / Received by the competitor (name) :	Date :
Signature :	Heure (Time) :

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA, dans les délais applicables.

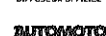
Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code, within the applicable time limits.

M. PASCOUAU René
Président / Chairman
Lic. 14181 FFSA

Mme. VAILLES Marielle
Membre
Lic. 7644 FFSA

M. LABEYRIE Jean-Claude
Membre
Lic. 1996 FFSA

Copie / Copy : Concurrent, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board





Stewards
LOG N°39
213

Cette référence apparait par ailleurs sur la fiche d'homologation de l'Alpine A110 GT4+ de 2025.

Dylan Metay
Général Manager

En annexe à ce courrier : bulletin technique Alpine ELF Cup Series 2025 BT 25 01

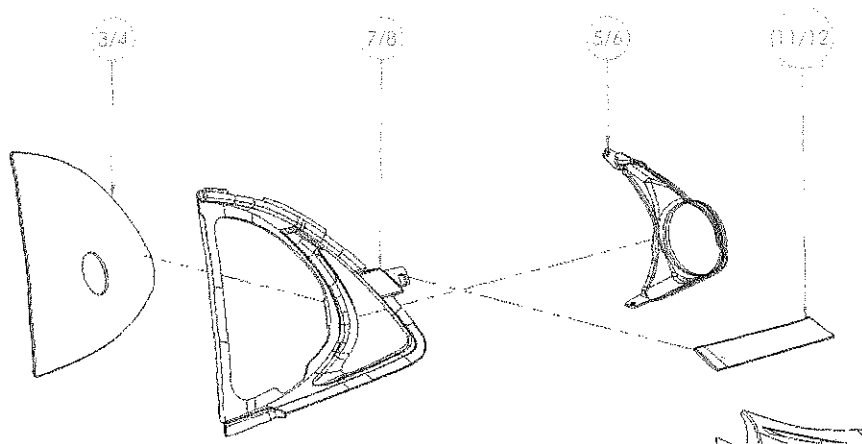
Nogaro, le 5 avril 2026.

A l'attention de Schumacher GP

Clarification de disponibilité de référence Alpine A110 GT4 Evo

Suite aux interrogations du Collège des commissaires sportifs de l'épreuve de Nogaro, nous vous prions de trouver ci-dessous nos observations :

Les custodes de références **A110-07F003/4V1** issues de la nomenclature Alpine A110 Cup 2018 et apparaissant sur la fiche d'homologation de l'Alpine A110 GT4 Evo, ne sont plus disponibles auprès du magasin de pièces Signatech Automobiles.



Ces références sont remplacées par les références **A110-07F003/4V3** dans la nomenclature A110 Cup 2018, comme stipulé dans le bulletin technique BT 25 01 :

